

## Le pass Navigo Semaine gratuit pour les stagiaires de 3ème.



Les collégiens de Troisième pourront se faire rembourser un forfait Navigo Semaine (soit un montant de 22,80 euros) lors de leur stage obligatoire en entreprise. L'annonce a été faite le 11 février 2019 par Valérie Péresse, la présidente de la région Île-de-France qui dirige également Île-de-France Mobilités. La mesure a pris effet le jour-même. Elle concerne les stages effectués depuis le 1er décembre 2018. Les demandes de remboursement peuvent être faites jusqu'au 31 mai 2019.

**Comment faire sa demande de remboursement ?** Les parents du collégien de Troisième doivent acheter un **forfait Navigo** [1] (en chargeant le pass Navigo de l'élève ou son pass Navigo Découverte) correspondant à sa semaine de stage. Ils doivent ensuite faire la demande de remboursement en se rendant sur le site Internet [navigo.fr](http://navigo.fr).

Un fichier PDF sera mis à disposition. Il doit être complété et renvoyé avec plusieurs pièces justificatives dont la liste se trouve sur le site (copie du pass Navigo ou du pass Découverte avec justificatif d'achat du forfait Navigo Semaine, convention de stage au nom de l'élève, RIB). À noter que la demande peut aussi être réalisée par courrier (Agence Navigo) ou en passant par le mail [remboursement-stage-troisieme@agencenavigo.fr](mailto:remboursement-stage-troisieme@agencenavigo.fr) [2].

Le remboursement sera effectué soit par lettre-chèque, soit par virement adressé à l'adulte référent.

---

**Source URL:** <https://actions-educatives.valdoise.fr/actualite/pass-navigo-semaine-gratuit-pour-les-stagiaires-3eme>

### Liens

[1] <https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/pass-navigo-ratp-transilien-sncf-tarifs-zones>

[2] <mailto:remboursement-stage-troisieme@agencenavigo.fr>